

**Conseil économique et social**Distr. générale
1^{er} juin 2022Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique
Cinquante-quatrième session
Dakar (hybride), 16 et 17 mai 2022

Rapport de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique sur ses travaux au cours de la cinquante-quatrième session de la Commission économique pour l'Afrique

Introduction

1. La Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique s'est réunie à Dakar dans un format hybride, avec une participation en personne et en ligne, les 16 et 17 mai 2022, dans le cadre de la cinquante-quatrième session de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

I. Ouverture de la session [point 1 de l'ordre du jour]**A. Participation**

2. Ont participé à la session les représentants des États suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Zambie, Zimbabwe.

3. Les communautés économiques régionales suivantes étaient représentées : Communauté de développement de l'Afrique australe, Marché commun de l'Afrique orientale et australe.

4. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies suivants étaient représentés : Bureau de la coordination des activités de développement ; Bureau de la Coordonnatrice résidente des Nations Unies ; Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ; Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ; Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ; Fonds d'équipement des Nations Unies ; Programme des Nations Unies pour le développement ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; Organisation mondiale de la Santé ; Organisation mondiale du tourisme ; Programme alimentaire mondial ; Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; Programme des Nations Unies pour l'environnement



5. Des observateurs des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ci-après étaient présents : Fédération de Russie et Pays-Bas.
6. L'État observateur non Membre de l'Organisation des Nations Unies ci-après était représenté : État de Palestine.
7. Des représentants des organisations intergouvernementales et régionales suivantes étaient également présents : Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique ; Centre africain pour les applications de la météorologie au développement ; Banque africaine de développement ; Banque africaine d'import-export ; Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale ; Commission de l'Union africaine ; Agence de développement de l'Union africaine ; Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest ; Agence de facilitation du transport en transit du Couloir central ; Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO ; Organisation de coopération et de développement économiques ; secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine ; Banque ouest-africaine de développement ; Union économique et monétaire ouest-africaine ; Institut des ressources mondiales.
8. Des observateurs des organisations suivantes étaient présents : Action contre la faim ; Africa Business Council ; Africa Humanitarian Action ; African Network of Young Researchers ; African Risk Capacity Group ; Alliance for Green Revolution in Africa ; Amundi ; Blue like an Orange Sustainable Capital ; Development Initiatives ; Development Investment Africa ; Development Reimagined ; Economic Advisory Panel of Federal Reserve Bank of New York ; Global Front ; Herbalat, Kejibaus Youth Development Initiative ; Leonard N. Stern School of Business at New York University ; Local Youth Corner Cameroon ; Mission for Essential Drugs and Supplies ; One Campaign ; Open Society Initiative of Southern Africa ; People of Good Heart Initiative ; Puttru Technologies Limited ; Reality of Aid Africa ; Teranga Multi-Services ; Université Amadou Mahtar Mbow ; Université Cheikh Anta Diop de Dakar ; Université de Lagos ; Université de Parakou ; Université du Rwanda ; Université de Yaoundé ; Organisation mondiale du commerce.

B. Déclarations liminaires

9. La séance d'ouverture était modérée par M. Alain Foka, journaliste à Radio France Internationale.
10. Des déclarations liminaires ont été faites par la Secrétaire d'État à la planification de la Guinée équatoriale, Bindang Ndong Okiri, au nom du Ministre des finances, de l'économie et de la planification de la Guinée équatoriale et Président du Bureau sortant, Valentín Ela Mayé ; la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique, Vera Songwe ; l'ancien Directeur général du Fonds monétaire international et ancien Gouverneur de la Banque de France, Michel Camdessus ; le Responsable des investissements d'Amundi, Vincent Mortier ; la Secrétaire générale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Rebecca Grynspan ; Peter Blair Henry ; le Doyen émérite de la Leonard N. Stern School of Business, New York University et membre du groupe consultatif économique de la Banque fédérale de réserve de New York, Peter Blair Henry ; et la Directrice générale de l'Organisation mondiale du commerce, Ngozi Okonjo-Iweala, Le discours officiel d'ouverture a été prononcé par le Président du Sénégal et Président de l'Union africaine pour 2022, Macky Sall.
11. M^{me} Okiri a exprimé la gratitude de son pays au gouvernement du Sénégal pour avoir accueilli la réunion de la Conférence des ministres et a réitéré ses remerciements au Bureau sortant. Elle a félicité la CEA pour le soutien qu'elle apporte aux pays africains dans la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, les initiatives du continent en matière de gestion de la dette et d'accès aux liquidités,

la riposte continentale à la pandémie de coronavirus (COVID 19), et les efforts visant à promouvoir la transformation numérique et à faire face aux changements climatiques.

12. M^{me} Songwe a rappelé la situation précaire dans laquelle se trouvait le continent en raison de la triple crise de la pandémie de COVID-19, des changements climatiques et de la guerre en Ukraine. Elle a noté que, au-delà de l'urgence sanitaire, la pandémie était devenue un problème économique qui nécessitait des solutions de financement provenant à la fois du continent et du système de financement international. Elle a félicité les ministres africains des finances, de l'économie et de la planification pour le rôle moteur qu'ils avaient joué dans la recherche de solutions. Elle a réaffirmé la nécessité de renforcer la mobilisation des ressources intérieures et d'exploiter les possibilités offertes par la numérisation, le but étant d'avancer non seulement vers la résilience et la reprise, mais aussi vers la prospérité et le développement durable. Elle a félicité le Sénégal d'avoir servi de modèle pour le continent en matière de recherche médicale, de production de produits pharmaceutiques et de bonne gouvernance.

13. M. Camdessus a noté que, malgré les crises successives auxquelles elle avait été confrontée, l'Afrique avait su faire face aux chocs associés et à sa vulnérabilité accrue. Il a indiqué qu'il fallait optimiser l'utilisation de la nouvelle émission de 650 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux. Faisant remarquer que, d'ici la fin du siècle, l'Afrique représenterait 40 % de la population mondiale, il a souligné l'impérieuse nécessité d'accorder au continent la considération qu'il méritait dans l'architecture financière mondiale. Il a réitéré son appel à une réforme du Fonds monétaire international et réaffirmé la nécessité d'appuyer davantage l'Afrique dans ce processus.

14. M. Mortier a souligné l'intérêt pour les pays africains d'acheter des obligations environnementales, sociales et de gouvernance, qui constituaient un mode de financement novateur compatible avec les objectifs de développement durable, car elles pouvaient être une source de financement stable à des taux de marché meilleurs que ceux des obligations traditionnelles. Il a également indiqué ce que les pays africains pouvaient faire pour améliorer leur accès à ces financements.

15. M^{me} Grynspan a relevé l'impact négatif de la crise mondiale actuelle sur les prix des aliments, de l'énergie et des engrais. Elle a appelé à accorder à l'Afrique un siège permanent au sein du Groupe des 20, tout en soulignant la pertinence du Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière, lancé en mars 2022 par le Secrétaire général.

16. M. Henry a félicité les pays en développement pour les progrès significatifs qu'ils avaient accomplis depuis les années 1970, plusieurs d'entre eux ayant accédé au statut d'économie émergente et réalisé des augmentations substantielles de leur part du revenu mondial. Il a souligné que le rendement financier des investissements dans les infrastructures était important pour soutenir le développement de l'Afrique.

17. M^{me} Okonjo-Iweala a indiqué que la pandémie de COVID-19 avait dévasté des économies et entraîné des perturbations sans précédent dans l'économie et le commerce mondiaux. Elle a félicité la CEA pour son rôle moteur et son plaidoyer en faveur d'un meilleur accès aux liquidités pour les économies africaines. Elle a ajouté que, malgré les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les déclarations négatives, le commerce restait le principal moteur de la reprise mondiale.

18. Dans son discours d'ouverture, M. Sall a souhaité aux participants la bienvenue au Sénégal. Il a déclaré que, alors que les économies africaines devaient encore faire face aux chocs de la pandémie de COVID-19, elles avaient également été confrontées à l'impact de la guerre en Ukraine. Il était apparu que l'impact sur les perspectives de croissance et la menace d'inflation risquaient de compromettre sérieusement les acquis et de mettre en péril la réalisation des objectifs de développement durable. Il a appelé à une réforme

profonde de l'architecture financière existante et souligné la nécessité d'allouer de nouveaux droits de tirage spéciaux aux pays africains et de réformer le système de notation du risque de crédit et les accords de crédit à l'exportation de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ces derniers étant largement considérés comme injustes et peu propices à l'accès des pays africains aux ressources financières. En conclusion, il a appelé à des solutions nationales et continentales plus innovantes, notamment le renforcement du commerce intra-africain.

19. Après ces déclarations liminaires, la Ministre des finances du Nigéria, Zainab Ahmed, a présenté les conclusions et les recommandations émanant de la réunion du groupe de travail africain de haut niveau sur l'architecture financière mondiale, qui s'est tenue à Washington, le 21 avril 2022, et qui a été coordonnée par la CEA. Le groupe était composé de ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, de représentants du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, ainsi que d'acteurs clés africains¹.

II. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 2 de l'ordre du jour]

20. Les pays suivants ont été élus à l'unanimité pour constituer le nouveau Bureau :

Président :	Sénégal
Premier Vice-Président :	Madagascar
Deuxième Vice-Président :	Zimbabwe
Rapporteur :	Guinée équatoriale

21. Le président nouvellement élu, le Ministre de l'économie, du plan et de la coopération internationale du Sénégal, Amadou Hott, a remercié le Bureau sortant et a présenté le thème de la présente session de la Commission économique pour l'Afrique. L'ordre du jour a été adopté comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail
3. Débat d'orientation ministériel de haut niveau.
4. Tables rondes de haut niveau.
5. Examen des recommandations et adoption des résolutions.
6. Examen et adoption de la Déclaration ministérielle et du communiqué ministériel.
7. Questions diverses.
8. Clôture de la réunion.

¹ Pour de plus amples informations, sur la réunion, voir www.uneca.org/stories/african-ministers-called-for-urgent-deployment-of-financial-instruments-as-continent-suffers.

III. Débat d'orientation ministériel de haut niveau : L'ambition de développement en milliards ou en milliers de milliards peut-elle devenir réalité ? [point 3 de l'ordre du jour]

A. Introduction

22. Un débat d'orientation ministériel de haut niveau a été organisé sur le thème « L'ambition de développement en milliards ou en milliers de milliards peut-elle devenir réalité ? » Le débat était modéré par le Directeur de la Division de la technologie, des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles de la CEA, Jean-Paul Adam. L'orateur principal était le directeur général et fondateur de BlueOrange Capital, Bertrand Badre. Les panélistes étaient le Ministre des finances de l'Égypte, Mohamed Maait ; la Directrice de la Division de la finance internationale au Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Rachel Turner ; la vice-présidente par intérim chargée des finances et directrice financière de la Banque africaine de développement, Hassatou N'sele ; le Président de la Banque ouest-africaine de développement, Serge Ekué ; la Ministre des finances de Madagascar, Rindra Rabarinirinarison ; le Secrétaire adjoint au Trésor des États-Unis d'Amérique, Wally Adeyemo ; la Ministre gabonaise de l'économie et de la relance, Nicole Mbou ; la Directrice du Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Ragnheiður Árnadóttir ; et le maître de conférences à l'Université de Princeton et fondateur de L'Afrique que je connais, Adji Bonsso Dieng.

B. Présentations

23. M. Badre a déclaré que les crises actuelles nécessiteraient un ajustement et une réglementation du système financier mondial, de même que des investissements d'équipement et un renforcement des capacités sur le continent lui-même.

24. M. Maait a souligné la nécessité de diversifier les stratégies de financement traditionnelles, y compris par un recours aux obligations vertes. Il a annoncé que l'Égypte allait accueillir la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en septembre 2022, et organiserait la réunion des ministres chargés des finances et de l'environnement pour coordonner les mesures de riposte internationales aux changements climatiques.

25. M^{me} Turner a mis en exergue les nouvelles initiatives visant à aider l'Afrique à atteindre ses objectifs pour la vingt-septième session, notamment le développement de l'assurance contre les risques de catastrophe pour se prémunir contre les chocs extérieurs.

26. M^{me} N'sele a suggéré une nouvelle architecture de financement qui utilise davantage les canaux des banques multilatérales de développement, étant donné l'effet de levier qu'elles pouvaient produire et l'accès aux ressources qu'elles permettaient d'avoir à des taux d'intérêt relativement bas.

27. M. Ekué a exhorté les pays africains à mieux se préparer pour faciliter la constitution d'un ensemble de projets de développement et a appelé les banques de développement du continent à jouer un rôle essentiel à cet égard, notamment en émettant des obligations liées au développement durable.

28. M^{me} Rabarinirinarison a noté l'importance de rationaliser et de porter au maximum le financement du développement. Elle a encouragé les pays africains à adopter de nouveaux outils et innovations, notamment les obligations-diaspora et les obligations vertes, et à favoriser la participation du secteur privé.

29. M. Adeyemo a fait savoir que, outre le fait de continuer à soutenir divers outils de financement pour l’Afrique, les États-Unis allaient aussi appuyer les réformes visant à lutter contre la corruption et à renforcer la discipline budgétaire.

30. M^{me} Mbou a mis l’accent sur la nécessité de créer des flux de financement verts de substitution en vue d’assurer la préservation des écosystèmes et de lutter contre les changements climatiques.

31. M^{me} Árnadóttir a insisté sur la nécessité de dégager des ressources pour réduire la pauvreté et la vulnérabilité, et a suggéré des réformes de la fiscalité internationale, la lutte contre les flux financiers illicites et la création d’un observatoire de l’investissement chargé de collecter des éléments de preuve à l’appui de la productivité de l’investissement en Afrique.

32. M^{me} Dieng a encouragé les États membres de la CEA à donner à leurs jeunes les moyens de faire face aux chocs mondiaux. Pour faciliter le développement de l’Afrique, elle a souligné la nécessité d’investir à la fois dans l’éducation dans les domaines des sciences, de la technologie, de l’ingénierie et des mathématiques, et dans le développement holistique des ressources humaines.

C. Débats

33. Au cours des débats qui ont suivi, les participants ont relevé que les ressources supplémentaires pour le développement de l’Afrique ne dépendraient pas de sources extérieures, mais de la mobilisation des ressources nationales grâce à l’innovation et à la discipline budgétaire.

34. Ils ont fait observer que l’architecture de la gouvernance financière et les méthodes opérationnelles mondiales n’avaient pas changé et qu’une réponse unifiée de l’Afrique était nécessaire pour permettre au continent de saisir les occasions existantes et de tirer parti des stratégies innovantes axées sur la durabilité.

D. Recommandations

35. À la lumière des débats, la Conférence a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres de la CEA devraient :
 - i) Adopter de nouveaux outils de financement, notamment les obligations-diaspora et les obligations vertes, et chercher à innover en partenariat avec le secteur privé ;
 - ii) Adopter et mettre en œuvre des réformes pour renforcer la discipline budgétaire et lutter contre la corruption ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Aider ses États membres à créer un organisme chargé de concevoir des solutions fondées sur la recherche et des données probantes pour les questions de développement, notamment en ce qui concerne les défis à relever dans l’ensemble du système et les nouveaux chocs ;
 - ii) Aider ses États membres à comprendre divers mécanismes permettant de mobiliser des fonds et d’élargir leur marge de manœuvre budgétaire, à tirer parti de mécanismes tels que le financement vert, le financement par blockchain, les obligations liées au développement durable et les nouveaux droits de tirage spéciaux, et à lutter contre les flux financiers illicites.

IV. Tables rondes de haut niveau [point 4 de l'ordre du jour].

A. Table ronde 1 : Financer la croissance verte et la Zone de libre-échange continentale africaine

1. Introduction

36. La table ronde était modérée par M. Foka. Les panélistes étaient la Ministre de la planification et du développement de l'Éthiopie, Fitsum Adela ; le Vice-Ministre des finances de la République démocratique du Congo, O'Neige Mimpa ; le Directeur général de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique, Sidi Ould Tah ; la Ministre de la coopération internationale de l'Égypte, Rania Al-Mashat ; et le Sous-secrétaire général de l'ONU et Directeur général de l'African Risk Capacity Group, Ibrahima Diong.

2. Présentations

37. M. Foka a présenté l'objectif de la table ronde : partager les données d'expérience relatives aux innovations que les pays mettaient en œuvre pour mobiliser le financement des investissements verts, à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la Zone de libre-échange continentale africaine.

38. Au cours des débats qui ont suivi, les participants ont partagé leurs données d'expérience en matière de financement novateur de la croissance verte.

39. M^{me} Adela a dit que l'Éthiopie mobilisait des financements pour le développement vert, notamment l'émission d'obligations pour le Grand Ethiopian Renaissance Dam, le financement volontaire et la plantation de 5 millions d'arbres par an par les citoyens. Elle a souligné que le financement de l'action climatique en Afrique ne devait pas être considéré comme une faveur faite à l'Afrique mais plutôt comme une nécessité urgente.

40. M^{me} Mimpa a indiqué que la République démocratique du Congo et le bassin du Congo en général offraient de nombreuses solutions à la campagne mondiale contre les changements climatiques, en séquestrant de grandes quantités de carbone et grâce à leurs réserves de vastes quantités de minéraux qui sont essentiels dans les efforts du monde visant à développer les énergies renouvelables et l'électrification. Un montant total de 50 millions de dollars avait déjà été mobilisé à cette fin auprès des entreprises Tesla et Bosch et d'autres acteurs du secteur privé.

41. M. Ould Tah aussi a attiré l'attention sur les très importantes solutions que l'Afrique offrait dans le cadre des efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques. Les banques multilatérales de développement devraient susciter des investissements verts substantiels en aidant les pays à rembourser les prêts et les intérêts et en utilisant des instruments de réduction du risque. La Facilité de liquidité et de viabilité, lancée à la suite d'une proposition de la CEA, était un instrument très innovant qui pourrait stimuler considérablement le financement dans ce domaine.

42. M^{me} Al-Mashat a souligné que la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui allait se tenir en Égypte, devrait donner la priorité aux besoins de l'Afrique dans le domaine du climat et veiller à ce que les promesses faites lors de la vingt-sixième session soient tenues. Les réformes effectuées par l'Égypte avaient conduit à la suppression des subventions et à la mise en place d'une tarification préférentielle de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables, ce qui avait créé un environnement permettant d'attirer d'énormes investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables.

43. M. Diong a déclaré que l'Afrique était gravement touchée par des phénomènes extrêmes tels que les sécheresses et les inondations. Les pays

africains avaient besoin d'un soutien en temps voulu et de façon durable pour établir le profil des risques climatiques et de l'exposition aux catastrophes ; pour l'élaboration de plans d'urgence ; et pour la mutualisation des risques, afin d'obtenir une assurance sur les marchés internationaux. L'African Risk Capacity Group a facilité le paiement de plus de 1 milliard de dollars d'assurance aux pays touchés, au cours des 10 dernières années.

3. Recommandations

44. À la lumière des débats, la Conférence a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres de la CEA devraient :
 - i) Tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine pour mettre en œuvre des approches innovantes de financement de leur croissance verte, notamment grâce à l'émission d'obligations vertes nationales, à l'apprentissage entre pairs, à la collaboration transfrontalière et aux chaînes de valeur régionales ;
 - ii) Dresser le profil des risques climatiques et de l'exposition aux catastrophes pour aider à anticiper et à gérer ces risques, à mettre en place des plans d'urgence et à mettre en commun les ressources pour obtenir une assurance contre les risques sur les marchés nationaux et internationaux ;
 - iii) S'adresser aux banques multilatérales de développement pour les encourager à concentrer leur soutien financier sur l'obtention de financements verts substantiels pour les pays, plutôt que sur des dépenses en subventions ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Renforcer le soutien à ses États membres, notamment en rendant opérationnelle la Facilité de liquidité et de viabilité et en renforçant les marchés nationaux de capitaux ;
 - ii) Aider les pays africains à tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine, en vue d'utiliser leurs abondantes ressources naturelles aux fins de l'industrialisation, notamment en exploitant les minéraux qui sont essentiels à la production mondiale de batteries électriques.

B. Manifestation spéciale : Conférence commémorative Adebayo Adedeji 2022

1. Introduction

45. La manifestation était modérée par le Directeur de la Division de la planification stratégique, du contrôle et des résultats de la CEA, Said Adejumbi, qui a présenté le conférencier de 2022. La conférence commémorative Adebayo Adedeji 2022 a été prononcée par Paul Tiyambe Zeleza, vice-recteur et professeur émérite North Star à la Case Western Reserve University, sur le thème du rôle de l'enseignement supérieur et du développement du capital humain dans la transformation de l'Afrique.

2. Présentations

46. M. Zeleza a fait valoir que la différence dans les résultats en matière de développement entre les pays riches et les pays pauvres ne pouvait pas s'expliquer simplement par des différences liées à la géographie, aux ressources naturelles, à la culture et à l'histoire ; la qualité des institutions, la cohésion sociale et le capital humain y ont tous joué un rôle important. Parmi les facteurs influençant le développement du capital humain en Afrique, il a cité

la croissance massive de la population du continent, qui devrait atteindre 25,6 % de la population mondiale d'ici 2050, les systèmes sociaux et économiques, notamment l'investissement dans les jeunes pour exploiter le dividende démographique et l'impératif de renforcer les capacités par un meilleur accès à l'éducation, aux technologies et aux soins de santé. Certes l'éducation s'était améliorée en Afrique, mais il restait encore beaucoup à faire pour accroître les taux de scolarisation et améliorer la qualité de l'enseignement. Au niveau de l'enseignement supérieur, des réformes étaient nécessaires pour restructurer l'ensemble du secteur ; pour améliorer la gouvernance, le leadership et la culture de l'organisation ; pour repenser les approches à l'internationalisation ; et pour renforcer les moyens de recherche. En conclusion, il a souligné la nécessité d'un nouveau pacte pour l'enseignement supérieur et l'impératif de transformer les économies et les politiques africaines, afin de favoriser l'émergence de leaders et de penseurs africains.

3. Débats

47. Au cours des débats qui ont suivi, les représentants ont mis l'accent sur l'importance d'utiliser la technologie pour renforcer les partenariats et la collaboration entre les universités africaines. En outre, ils ont souligné la nécessité d'établir un ordre de priorité par niveau d'apprentissage, en ce qui concerne les dépenses dans l'éducation ; de combler les disparités entre les sexes dans l'accès à l'enseignement supérieur ; de renforcer l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie, des arts et des mathématiques ; et de numériser l'enseignement. Enfin, ils ont appelé à la mobilisation des universitaires de la diaspora africaine et à la création de partenariats avec eux, et à l'augmentation des investissements pour développer une recherche propre à l'Afrique, afin de répondre aux besoins du continent.

4. Recommandations

48. À la lumière des débats, la Conférence a recommandé ce qui suit aux Etats membres de la CEA :

a) Développer des politiques fiscales innovantes et d'autres approches innovantes de mobilisation des ressources, afin d'accroître le financement de l'éducation et de la recherche-développement ;

b) Œuvrer à la mobilisation des ressources financières et intellectuelles de la diaspora africaine pour soutenir le secteur de l'éducation ;

c) Créer un environnement propice au renforcement de la capacité des universités à lever des fonds, à nouer des partenariats avec le secteur privé et à s'engager pleinement dans la transformation numérique.

C. Table ronde 2 : L'avenir de la santé et de la résilience économique

1. Introduction

49. La table ronde était modérée conjointement par la Ministre d'État auprès du Président de la République du Sénégal, Awa Marie Coll-Seck, et le Directeur de la Division de l'intégration régionale et du commerce de la CEA, Stephen Karingi. Les panélistes étaient le Ministre des finances, de la planification et du développement économique de l'Ouganda, Amos Lugoloobi, le Ministre de la santé et de l'action sociale du Sénégal, Abdoulaye Diouf Sarr, le Ministre de l'industrie pharmaceutique de l'Algérie, Lofti Benbahmed, le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Winnie Byanyima, le Directeur général du Fonds de solidarité pour l'Afrique, Ahmadou Abdoulaye Diallo, et le Directeur exécutif de Local Youth Corner, Cameroun, Achaleke Leke.

2. Présentations

50. M. Hott a attiré l'attention, d'une part, sur les réformes à mener pour attirer les investissements privés, d'autre part, sur les nécessaires partenariats public-privé à établir pour avoir un effet de levier. Par ailleurs, la numérisation s'impose comme une nécessité si l'on veut garantir une couverture sanitaire universelle.

51. M. Lugolobi a fait remarquer que l'éradication de maladies évitables, comme le paludisme, restait une véritable gageure. Il a engagé les gouvernements à mettre l'accent sur l'amélioration de la nutrition ; à assurer une utilisation plus rationnelle des ressources ; et à élaborer des stratégies budgétaires pour dégager des ressources au profit du secteur de la santé.

52. M. Sarr a insisté sur la nécessité de renforcer la collaboration entre le secteur de la santé et les autres secteurs, d'investir davantage dans le développement du capital humain, de promouvoir des approches de gouvernance axées sur les résultats, la numérisation et la réforme de la réglementation du secteur pharmaceutique.

53. M. Benbahmed a expliqué comment l'Algérie avait réussi à stimuler la production pharmaceutique locale et à couvrir ainsi 70 % des besoins du pays, après la création d'un ministère spécialement chargé des produits pharmaceutiques.

54. M^{me} Byanyima a fait observer que s'il est vrai que la pandémie de COVID-19 a mis à nu les injustices du système financier mondial, elle a également permis de relever que les pays africains n'investissent guère dans le secteur de la santé.

55. M. Diallo a expliqué comment le Fonds de solidarité africain a pu aider les pays africains à mobiliser des investissements privés dans le secteur de la santé et à offrir des garanties de financement, notamment sous forme de prêts.

56. M. Leke a souligné combien il était important de mobiliser les jeunes pour en faire, dans le cadre d'initiatives volontaires, des agents du changement à l'appui des efforts menés par le gouvernement.

3. Débats

57. Au cours des débats qui ont suivi, il a été souligné que la crise actuelle avait été riche d'enseignements pour le continent, notamment pour ce qui est de promouvoir la collaboration régionale, dans le domaine de la production pharmaceutique régionale par exemple.

58. On a également fait observer que les pays du continent ne disposaient pas de marge de manœuvre budgétaire et qu'ils devaient donc recourir aux emprunts, mais à des coûts très élevés, ce qui mettait à mal leur capacité à financer les soins de santé et, plus généralement, le développement du capital humain. Le rôle crucial que peuvent jouer les jeunes du continent dans la promotion de la santé a également été souligné.

4. Recommandations

59. À la lumière des débats, la Conférence a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres de la CEA devraient :
 - i) Accroître leur marge de manœuvre budgétaire, par la numérisation et une fiscalité plus efficace, pour que la couverture des soins de santé soit accessible à tous ;
 - ii) Collaborer avec l'Union africaine et ses organismes subsidiaires pour trouver des solutions aux problèmes de santé, notamment pour éradiquer des maladies comme le paludisme ;
 - iii) Promouvoir des réformes dans le secteur de la santé en mettant en œuvre des approches axées sur les résultats ;

- iv) Plaider pour que l'Union africaine ait un siège au sein du Groupe des 20 pour aider à renforcer sa résilience économique, et ce afin de garantir un financement suffisant pour ses systèmes de soins de santé ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Collaborer avec d'autres organisations panafricaines pour renforcer les systèmes de soins de santé du continent, notamment dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;
 - ii) Aider ses États membres à mobiliser davantage de ressources intérieures grâce à la numérisation et à des réformes budgétaires propres à générer des ressources pour le secteur de la santé ;
 - iii) Aider ses États membres à accroître leurs capacités de production pharmaceutique et de développement de technologies de la santé selon une approche coordonnée.

D. Table ronde 3 : Accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et de Notre Programme commun

1. Introduction

60. La table ronde était modérée par Oliver Chinganya, Directeur du Centre africain pour la statistique de la CEA. Les débats ont été précédés par une présentation de Zenzela Phaahla, étudiante en master de l'Université du Cap et membre du réseau des jeunes économistes, ainsi que par deux interventions vidéo de Tedros Ghebreyesus, Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, et d'Ahunna Eziakonwa, Administratrice adjointe et Directrice régionale pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement. Les panélistes étaient la Secrétaire exécutive adjointe (chargée de l'appui aux programmes) et Économiste en chef de la CEA, Hanan Morsy ; M. Diong ; l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour l'Agence africaine du médicament, Michel Sidibé ; le Coordonnateur résident des Nations Unies au Rwanda, Fode Ndiaye ; le Fondateur et Président-Directeur général d'AfriCatalyst, Daouda Sembene ; la Ministre d'État chargée de la planification économique du Rwanda, Claudine Uwera ; le Vice-Ministre du budget et de la planification du développement du Libéria, Tanneh Brunson ; le Ministre des finances et des affaires économiques de la Gambie, Seedy Keita ; le Ministre des finances de la Guinée-Bissau, João Fadia ; la Ministre de la planification et du développement économique de l'Égypte, Hala El-Saïd.

2. Présentations

61. M^{me} Phaahla a partagé sa vision d'une Afrique inclusive et durable, et a encouragé les gouvernements et les décideurs à s'appuyer davantage sur les connaissances produites localement et à investir dans les abondants atouts et les talents locaux de l'Afrique.

62. Dans son discours, M. Ghebreyesus a souligné la nécessité pour tous les pays africains de s'engager à atteindre une couverture vaccinale de 70 % contre la pandémie de COVID-19, le but étant de protéger les plus vulnérables, de sauver des vies et de favoriser la reprise économique.

63. Dans son allocution, M^{me} Eziakonwa a souligné les difficultés que l'Afrique éprouve actuellement à financer son redressement et à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a évoqué des solutions à court, moyen et long terme.

64. Pour sa part, M^{me} Morsy a proposé que le déficit croissant de financement des efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable en Afrique soit comblé en ouvrant davantage l'accès aux initiatives de financement concessionnel existantes ; en tirant parti de la finance verte et de

l'investissement à impact social et environnemental ; en mobilisant davantage les ressources intérieures ; en accroissant l'efficacité des dépenses publiques et en attirant des investissements privés.

65. M. Diong a souligné l'importance des systèmes de préparation et d'alerte rapide pour la réalisation des objectifs et la protection des vies, des moyens de subsistance et des communautés vulnérables.

66. M. Sidibe a indiqué que la transformation durable nécessitait l'engagement des pays africains et des systèmes réglementaires solides.

67. M. Ndiaye a souligné qu'il était important d'envisager un paradigme de vulnérabilité et de complexité.

68. M. Sembene a noté que les problèmes rencontrés dans la réalisation des objectifs existaient avant la pandémie de COVID-19, mais que cette dernière avait aggravé la situation. Il a en outre souligné l'importance des partenariats pour mobiliser des ressources supplémentaires en vue de la réalisation des objectifs.

69. M^{me} Uwera a déclaré que les objectifs ont été pleinement intégrés dans le plan de développement national du Rwanda.

70. M^{me} Brunson a indiqué que le Libéria se remettait de la guerre, de la maladie à virus Ebola et de la pandémie de COVID-19 et que le gouvernement avait concentré ses efforts sur le renforcement des institutions de l'État et l'augmentation de leur capacité à fournir des services.

71. M. Keita a noté que l'économie en détresse dans son pays était encore plus fragilisée par la pandémie et que le gouvernement devait continuer à investir dans les efforts visant à renforcer la résilience du pays.

72. M. Fadia a fait part de l'expérience de la Guinée-Bissau en matière de fixation des prix des produits de base, notamment du carburant, afin de les rendre abordables.

73. M^{me} El-Said a déclaré que l'Égypte soutenait les programmes relatifs aux objectifs, notamment l'émission d'obligations vertes, et a relevé le lien entre les changements climatiques et la planification économique.

3. Débats

74. Au cours des débats qui ont suivi, les panélistes et les participants ont partagé données d'expérience et propositions concernant les efforts déployés par leurs pays pour atteindre les objectifs de développement durable.

75. En outre, les participants ont souligné qu'il était important de prendre conscience de la vulnérabilité accrue de l'Afrique à une crise alimentaire due à la guerre en Ukraine, en plus de l'impact de la pandémie, et d'élaborer des stratégies appropriées pour l'Afrique à cet égard.

4. Recommandations

76. À la lumière des débats, la Conférence a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres de la CEA devraient :
 - i) Accroître les financements publics et mixtes pour faire face aux effets à long terme de la pandémie ;
 - ii) Renforcer la mobilisation des ressources nationales et combler les lacunes des systèmes fiscaux, afin d'atteindre les objectifs de développement durable ;
 - iii) Améliorer l'efficacité des dépenses publiques, notamment par le recours à des initiatives de suivi multipartites.
- b) La CEA devrait :

(i) Plaider pour un meilleur accès des pays africains aux financements concessionnels existants, y compris par la prolongation de l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des 20 pour deux années supplémentaires et par des mesures visant à garantir que les pays à revenu intermédiaire bénéficient de l'Initiative ;

(ii) Préconiser la réaffectation de nouveaux droits de tirage spéciaux aux pays qui n'avaient pas accès au financement du développement, ainsi qu'au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et au nouveau Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité ;

(iii) Apporter à ses États membres un appui technique propre à accroître la mobilisation des ressources nationales et à améliorer l'efficacité des dépenses publiques ;

(iv) Apporter à ses États membres un appui technique permettant de concevoir et de mettre en œuvre des cadres visant à encourager les investissements privés nationaux et étrangers.

V. Examen des recommandations et adoption des résolutions [point 5 de l'ordre du jour]

77. Après un débat approfondi sur les recommandations et les projets de résolution présentés par le Comité d'experts, la Conférence a adopté les résolutions figurant à l'annexe I du présent rapport.

VI. Examen et adoption de la déclaration ministérielle et du communiqué ministériel [point 6 de l'ordre du jour].

78. La Conférence a examiné le projet de déclaration ministérielle et les amendements proposés. Le document a été adopté à l'unanimité, tel qu'amendé. La Conférence a également examiné le projet de communiqué ministériel et l'a adopté à l'unanimité, sans amendement. La déclaration ministérielle figure à l'annexe II du présent rapport et le communiqué a été publié sur le site Web de la CEA².

VII. Questions diverses [Point 7 de l'ordre du jour]

79. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

VIII. Clôture de la réunion [point 8 de l'ordre du jour]

80. Des déclarations finales ont été faites par M^{me} Songwe et M. Hott.

81. M^{me} Songwe a remercié le Président du Sénégal d'avoir accepté d'accueillir la cinquante-quatrième session de la Commission économique pour l'Afrique et du soutien apporté par son gouvernement à cette manifestation. Elle a affirmé que la réunion avait été l'occasion de discuter de sujets aussi importants que l'architecture financière internationale, le rôle du secteur privé dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine et la nécessité d'intégrer la dimension de genre dans les efforts tendant à remédier à la situation à laquelle le continent est confronté à la suite des crises découlant de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine. Elle a assuré les États

² Disponible à l'adresse : <https://www.uneca.org/fr/events/54%C3%A8me-session-de-la-commission-%C3%A9conomique-pour-l%E2%80%99afrique/54%C3%A8me-session-de-la-commission>

membres de la CEA que le secrétariat mettrait en œuvre les plans qui ont été formulés au cours de la cinquante-quatrième session, notamment en poursuivant son plaidoyer pour la réforme de l'architecture financière internationale. En conclusion, elle a appelé les États membres de la CEA à redoubler d'efforts pour s'assurer que davantage de personnes sur le continent soient vaccinées contre la maladie à coronavirus (COVID-19).

82. M. Hott a félicité le personnel de la CEA et du Gouvernement du Sénégal pour l'organisation réussie de la session. Il a également félicité la Commission pour son plaidoyer continu en faveur de l'augmentation des liquidités budgétaires pour ses États membres et pour l'appui technique qu'elle a fourni afin d'accélérer la relance après la pandémie de COVID-19. Il a indiqué que la priorité devait être accordée à la satisfaction des besoins de financement du continent, notamment en accélérant la mobilisation des ressources nationales ; en accroissant la numérisation ; en utilisant des cadres de financement verts, tels que les crédits carbone et les obligations vertes et en renforçant les partenariats avec les banques de développement régionales et le secteur privé. En conclusion, il a exhorté la CEA, ses États membres et ses partenaires de développement à mettre en œuvre les recommandations et les résolutions de la Conférence.

83. Après ces déclarations et l'échange des courtoisies d'usage, le Président a déclaré la réunion close à 14 h 05.

Annexe I

Résolutions et décision adoptées par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique au cours de la cinquante-quatrième session de la Commission économique pour l'Afrique

A. Résolutions

982 (LIV). Le financement de la reprise de l'Afrique et au-delà

La Conférence des ministres,

Notant avec une vive inquiétude que, malgré les efforts nationaux et mondiaux actuels, la pandémie de coronavirus (COVID-19), le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine et les phénomènes météorologiques extrêmes creusent le déficit de financement du développement en Afrique et accentuent la vulnérabilité de la dette du continent,

Préoccupée par le fait que les réponses asymétriques apportées à la pandémie par les pays développés et en développement, s'agissant des mesures de relance budgétaire et de la vaccination, mènent à une reprise plus lente dans les régions en développement, en particulier sur le continent africain,

Rappelant que les initiatives mondiales telles que l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt et le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette n'ont pas abordé directement les besoins de financement des pays à revenu intermédiaire,

Notant la lenteur des progrès dans la mise en œuvre du Cadre commun et préoccupée par le fait que les trois pays du Cadre commun n'ont pas encore bénéficié de l'allègement de la dette prévu par l'Initiative de suspension du service de la dette,

Préoccupée par le fait que l'appel lancé aux créanciers privés pour qu'ils participent à des conditions comparables à l'Initiative de suspension du service de la dette et au Cadre commun n'a pas suscité de réaction favorable,

Notant que la perception du risque posé par le continent contribue au niveau élevé des coûts du crédit, ce qui pénalise la compétitivité des économies africaines,

Préoccupée par le fait que les vulnérabilités de la dette du continent ont été exacerbées par l'insuffisance de la mobilisation des ressources intérieures et par les coûts d'emprunt élevés sur les marchés de capitaux qui ne reflètent pas à juste titre les fondamentaux économiques des pays,

Reconnaissant le rôle important des marchés de capitaux privés dans le domaine du financement du développement en Afrique, notamment en complément du rare financement concessionnel,

Reconnaissant le rôle porteur des opérations de mise en pension dans l'amélioration de la liquidité des obligations souveraines, réduisant ainsi les primes de liquidité et, en fin de compte, les coûts d'emprunt supportés par les émetteurs d'obligations,

Rappelant le rôle reconnu qu'a joué la Commission économique pour l'Afrique dans la conception du Mécanisme de liquidité et de durabilité pour réduire le coût du crédit privé supporté par les pays africains,

Convaincue que le Mécanisme de liquidité et de durabilité peut contribuer à réduire les taux d'intérêt en comprimant les primes de liquidité, en atténuant les

vulnérabilités de la dette des pays africains et en leur donnant plus de marge de manœuvre budgétaire pour investir dans les infrastructures critiques pour la numérisation, le développement du commerce, la transition énergétique juste et les établissements de santé en vue d'une reprise verte et durable après la pandémie,

Consciente du rôle important des droits de tirage spéciaux comme source de financement concessionnel et du rôle important que la nouvelle émission de droits de tirage spéciaux peut jouer pour accélérer la reprise de l'Afrique après les crises actuelles, alors que l'allocation des droits de tirage spéciaux a bénéficié de manière disproportionnée aux pays développés, malgré leur bonne situation budgétaire et leur faible utilisation de ces droits,

1. *Félicite* la Commission économique pour l'Afrique, les ministres africains des finances et le Fonds monétaire international d'avoir facilité la création du groupe de travail de haut niveau sur une nouvelle architecture financière mondiale qui fonctionne pour l'Afrique ;

2. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à apporter son leadership intellectuel et son soutien technique aux délibérations du groupe de travail de haut niveau et d'en assurer le secrétariat ;

3. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique de soutenir la prolongation de l'Initiative de suspension du service de la dette pour deux années supplémentaires et le rééchelonnement de l'Initiative au bout de ces deux ans pour une période supplémentaire de cinq ans ;

4. *Félicite* la Commission économique pour l'Afrique d'avoir lancé le Mécanisme de liquidité et de durabilité ;

5. *Exhorte* les pays, les partenaires de développement et les organisations internationales, régionales et sous-régionales à apporter leur soutien au financement et à la défense du nouveau Mécanisme de liquidité et de durabilité ;

6. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de faciliter la mise en place opérationnelle du Mécanisme de liquidité et de durabilité, notamment en mobilisant les ressources financières des pays, des partenaires de développement et des organisations internationales, régionales et sous-régionales qui la soutiennent, et en étudiant la possibilité d'un soutien grâce à la nouvelle émission de droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international ;

7. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique de poursuivre sa campagne en faveur de la réforme de l'architecture financière internationale afin de permettre aux pays africains, y compris les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, d'avoir accès plus facilement et à moindre coût aux ressources des institutions financières multilatérales et régionales ;

8. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de fournir une assistance technique fonctionnelle et des services de renforcement des capacités aux pays qui souhaitent participer à l'initiative du Mécanisme de liquidité et de durabilité et qui remplissent les conditions requises ;

9. *Prie également* à la Commission économique pour l'Afrique d'aider les pays et de faciliter leurs émissions d'obligations vertes, bleues et liées aux objectifs de développement durable, afin de stimuler les investissements dans les mesures d'adaptation climatique et la préservation des ressources naturelles, en s'appuyant sur la fonctionnalité du Mécanisme de liquidité et de durabilité ;

10. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique d'engager des actions de sensibilisation et de mobiliser l'appui en faveur de la réaffectation des droits de tirage spéciaux aux pays qui en ont le plus besoin, pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux, y compris la rétrocession des droits de tirage spéciaux aux banques régionales de développement afin de soutenir les priorités de l'Afrique en matière de financement du développement, de mieux construire l'avenir et de parvenir à un développement vert et durable, comme le préconisent le

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine ;

11. Prie la Commission économique pour l'Afrique de créer une agence africaine de notation du crédit en collaboration avec la Commission de l'Union africaine ;

12. *Appelle* tous les pays à utiliser activement la plateforme *Africa Trade Exchange* pour les échanges au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Sixième séance plénière

17 mai 2022

983 (LIV). L'importance de la transformation numérique pour trouver des solutions innovantes

La Conférence des ministres,

Considérant la persistance sur le continent africain des effets socio-économiques de la pandémie de coronavirus (COVID-19), qui a plongé près de 26 millions de personnes dans l'extrême pauvreté, et la nécessité d'un engagement innovant et stratégique afin de faciliter la reprise économique rapide de l'Afrique,

Notant que les pays africains sont largement tributaires de technologies et de systèmes d'information importés et que la guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine pourrait entraîner la dégradation du service des technologies de l'information et des communications dans le monde entier et en particulier en Afrique, aggravant ainsi les menaces en matière de cybersécurité qui pèsent sur le continent africain,

Considérant que l'Afrique a besoin de 100 milliards de dollars des États-Unis pour parvenir à un accès universel, abordable et de qualité à l'Internet d'ici 2030,

Considérant également que la numérisation est un facteur essentiel de stimulation du commerce intra-africain grâce à l'amélioration des systèmes de paiement numérique et au renforcement des systèmes de paiement instantané inclusifs,

Reconnaissant que l'inégalité de genre influe sur l'adoption des technologies numériques aux fins du développement économique,

Rappelant la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030) adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa trente-troisième session ordinaire,

Saluant les efforts que déploient actuellement la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et les principaux partenaires de développement pour aider les États membres à élaborer et à mettre en œuvre leurs stratégies nationales respectives de transformation numérique,

Notant avec satisfaction les efforts que déploient actuellement la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine d'import-export et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine pour aider les pays africains à créer et mettre en œuvre la Bourse du commerce africain, une plateforme interentreprises qui fait office de marché virtuel pour les acheteurs et les fournisseurs, selon les règles de la Zone de libre-échange continentale africaine,

Notant également avec satisfaction l'adoption de la Déclaration de Lomé sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité lors du premier Sommet africain sur la cybersécurité, qui s'est tenu à Lomé en mars 2022,

1. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de soutenir davantage le développement des capacités en matière d'identité numérique sur l'ensemble du continent africain afin de promouvoir un développement durable inclusif, de dépasser le caractère informel des économies africaines, d'améliorer la mobilisation des

ressources nationales, d'accélérer la mise en place opérationnelle de la Zone de libre-échange continentale africaine et de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté ;

2. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique de poursuivre ses initiatives visant à renforcer la participation des femmes et des filles aux stratégies de transformation numérique ;

3. *Demande instamment* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, de soutenir la mise en œuvre de la Déclaration de Lomé sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité ;

4. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de renforcer ses travaux sur l'exploitation des technologies numériques et de l'innovation pour permettre aux États membres d'explorer de nouveaux domaines de l'économie des données afin d'accroître les possibilités de commerce et de développement et d'exploiter les avantages de la numérisation au service du redressement et de la stabilisation de leurs économies respectives ;

5. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, d'aider les États membres de la Commission économique pour l'Afrique à concevoir des mécanismes innovants supplémentaires pour financer et mettre en œuvre des stratégies de transformation numérique ;

6. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique de redoubler d'efforts pour soutenir le développement du commerce numérique sur le continent africain afin d'accélérer la mise en place opérationnelle de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Sixième séance plénière

17 mai 2022

984 (LIV). Le rôle des partenariats pour la production des vaccins en Afrique dans l'amélioration des résultats sanitaires en Afrique

La Conférence des ministres,

Reconnaissant la contribution indispensable de la santé à la prospérité future de l'Afrique et à la réalisation des objectifs fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

Consciente de la nécessité de mettre en place des systèmes de santé plus inclusifs, plus réactifs et plus résilients qui servent de moteurs essentiels à la croissance économique, à la création d'emplois, au financement du développement et à la participation du secteur privé en Afrique,

Rappelant le lancement de l'initiative « Partenariats pour la production des vaccins en Afrique » par la Commission de l'Union africaine et les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies lors du sommet en ligne de haut niveau qui s'est tenu les 12 et 13 avril 2021 sur le thème « Développer la production des vaccins en Afrique pour la sécurité sanitaire : reconstruire en mieux, avec plus d'audace et en plus grand »,

Saluant l'initiative « Partenariats pour la production des vaccins en Afrique » comme une initiative africaine, qui tient compte des priorités et des moyens du continent pour exploiter le pouvoir de l'action collective visant à relever les défis sanitaires pendant la pandémie de coronavirus (COVID-19),

Prenant note des efforts constants déployés par la Commission économique pour l'Afrique pour améliorer les résultats sanitaires sur le continent, notamment son

rôle de présidente du pilier de la conception du marché et de la connaissance de la demande de l'initiative « Partenariats pour la production des vaccins en Afrique » et de membre du Groupe de travail pour l'acquisition de vaccins en Afrique,

Ayant à l'esprit l'appel lancé lors de sa deuxième réunion par le Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie à la Commission économique pour l'Afrique pour que celle-ci poursuive et intensifie le déploiement des trois dimensions de l'initiative pharmaceutique ancrée dans la Zone de libre-échange continentale africaine (achats groupés, production locale, et normes et assurance qualité), notamment en forgeant et en renforçant des partenariats avec les parties prenantes concernées,

Reconnaissant l'importance cruciale de consolider les acquis, de préserver les innovations introduites pendant la pandémie et de mettre ces acquis et ces innovations au service de la sécurité sanitaire à long terme en Afrique,

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, aux autres organisations panafricaines, aux principales entités s'occupant de la santé mondiale, aux partenaires de développement, aux institutions financières régionales et internationales et au secteur privé de mobiliser des fonds pour atteindre l'objectif de l'initiative « Partenariats pour la production des vaccins en Afrique », à savoir assurer un accès ininterrompu à des vaccins au coût abordable et de haute qualité en Afrique, en satisfaisant 60 % de la demande de vaccins du continent par la production locale d'ici 2040 ;

2. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique de collaborer avec la Commission de l'Union africaine, les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies et le Groupe de travail pour l'acquisition de vaccins en Afrique pour élaborer une loi type de l'Union africaine sur les achats groupés, en vue d'une possible adoption de celle-ci, de manière à renforcer la cohérence des mécanismes de mise en commun des ressources et à créer une certitude quant à la demande de vaccins produits en Afrique ;

3. *Exhorte* la Commission économique pour l'Afrique à aider ses États membres à identifier, conserver et développer la main-d'œuvre, les produits de propriété intellectuelle, le savoir-faire industriel, la technologie et le financement nécessaires à un secteur de production de vaccins commercialement viable et financièrement durable en Afrique.

Sixième séance plénière

17 mai 2022

985 (LIV). Les orientations stratégiques actualisées, le cadre de programmation à moyen terme (2022-2025) et le plan-programme et le budget-programme pour 2023

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 71/243 de l'Assemblée générale du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée a demandé aux commissions régionales des Nations Unies et au système de développement des Nations Unies d'appliquer pleinement la déclaration de collaboration entre le Groupe des Nations Unies pour le développement et les commissions régionales des Nations Unies sur l'appui aux États Membres dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

Rappelant également la résolution 72/279 de l'Assemblée générale du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de

développement du système des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé la vocation et les fonctions du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, y compris les commissions économiques régionales et les équipes régionales du système des Nations Unies pour le développement, et a souligné la nécessité de continuer à les adapter à l'objectif de concourir à la réalisation du Programme 2030,

Rappelant en outre sa résolution 959 (LI) du 15 mai 2018 sur le cadre stratégique et le plan-programme biennal révisés de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2018-2019, par laquelle la Conférence des ministres a adopté le cadre stratégique révisé

¹, ayant examiné la note du secrétariat sur les nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique, intitulée « Pour une Afrique autonome et transformée : passer des idées à l'action », en vue de proposer des idées et des actions pour une Afrique autonome, inclusive et transformée² dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

Notant que, en 2021, le Secrétaire général a publié le rapport intitulé « Notre Programme commun »³, dans lequel il a défini un programme d'action sur la base de sa vision de l'avenir de la coopération mondiale grâce à un multilatéralisme inclusif, en réseau et efficace, et reconnaissant la nécessité de refléter ce programme dans les orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique, conformément à son mandat, afin d'assurer la mise en œuvre efficace de son plan-programme, en collaboration avec toutes les entités du système des Nations Unies et d'autres partenaires,

Rappelant la résolution 72/266 de l'Assemblée générale du 24 décembre 2017 sur le nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée a approuvé la proposition de passage d'exercices budgétaires biennaux à des exercices annuels à titre expérimental à compter du budget-programme pour 2020, et a souligné que les réformes devaient former un tout, être cohérentes et se renforcer mutuellement,

Reconnaissant l'importance stratégique des plans-programmes et des budgets-programmes annuels pour placer le programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique dans son contexte et en assurer l'exécution conformément aux orientations stratégiques et aux fonctions essentielles de la Commission, à travers les neuf sous-programmes de celle-ci, et conformément aux orientations du Conseil économique et social,

Réaffirmant sa résolution 964 (LII) du 26 mars 2019 sur le plan-programme et le budget 2020, dans laquelle elle a demandé à la Commission économique pour l'Afrique d'élever le niveau d'ambition de son programme de travail et d'élaborer un cadre de programme à moyen terme, couvrant une période de trois à cinq ans, afin de faciliter la collaboration de ses États membres, les plans et budgets annuels devant être tirés de ce cadre,

Rappelant sa résolution 981 (LIII) du 23 mars 2021 sur le plan-programme et le budget-programme pour 2022, dans laquelle il notait que l'élaboration du cadre de programmation à moyen terme avait été perturbée par la crise liée à la maladie à coronavirus (COVID-19) et qu'elle nécessiterait des consultations supplémentaires avec les groupes d'intérêt et les parties prenantes,

Notant que le cadre de programmation à moyen terme (2022-2025) est conforme aux priorités et aux aspirations de l'Afrique en matière de développement, l'accent étant mis sur les principales transformations nécessaires pour accélérer la

¹ E/ECA/COE/37/4/Rev.1.

² E/ECA/COE/37/14.

³ A/75/982.

réalisation des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030 et la mise en œuvre de l'Agenda 2063,

Reconnaissant que le cadre de programmation à moyen terme (2022-2025) fournit une orientation solide pour le plan-programme et le budget-programme pour 2023, qui, à leur tour, mettent en évidence les objectifs et les résultats les plus importants et les réalisations attendues pour l'ensemble des sous-programmes de la Commission économique pour l'Afrique,

Reconnaissant également que le plan-programme et le budget-programme pour 2023 reflètent les efforts continus de la Commission économique pour l'Afrique visant à renforcer la mise en œuvre de ses orientations stratégiques de son programme, afin de lui permettre de soutenir efficacement la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030, et de mobiliser des ressources pour financer la reprise sur le continent après la crise du COVID-19,

Notant l'alignement des orientations stratégiques sur celles du rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun »,

Félicitant la Commission économique pour l'Afrique pour avoir mis en œuvre son programme de travail de 2021 dans des circonstances défavorables dues à la pandémie de COVID-19,

Ayant examiné le cadre stratégique actualisé, le cadre de programmation à moyen terme (2022-2025) et le plan-programme et le budget-programme pour 2023,

1. *Approuve* le cadre de programmation à moyen terme (2022-2025) ;
2. *Adopte* le plan-programme et le budget-programme pour 2023 de la Commission économique pour l'Afrique.

Sixième séance plénière

17 mai 2022

986 (LIV). Les données et les statistiques

La Conférence des ministres,

Reconnaissant l'importance de la transformation et de la modernisation des systèmes nationaux statistiques pour soutenir le processus de développement de manière adéquate et répondre aux besoins en matière de statistiques et de données officielles pour la planification et la prise de décisions, et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, et des plans nationaux de développement,

Rappelant la résolution 71/313 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a accueilli avec satisfaction le Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable, qui encadre l'étude, la planification, l'exécution et l'évaluation du renforcement des capacités statistiques se rapportant au Programme de développement durable à l'horizon 2030, en mettant l'accent sur la modernisation des systèmes nationaux statistiques,

Prenant note des progrès réalisés dans la transformation et la modernisation des systèmes nationaux statistiques en Afrique et appréciant les résultats et les produits livrables obtenus à ce jour,

Notant que plusieurs pays sont en train d'effectuer des recensements numériques dans le cadre de la série de recensement de la population et de l'habitat de 2020, qui porte sur la période de 2015 à 2024, avec le soutien de la Commission économique pour l'Afrique et de ses partenaires,

Reconnaissant la nécessité d'utiliser de nouvelles sources de données, de données désagrégées et d'autres méthodes de collecte de données, en tirant parti des

progrès technologiques, pour répondre au besoin de données pour le suivi des progrès vers la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Agenda 2063 et des plans sous-régionaux et nationaux de développement,

1. *Demande* aux États membres de la Commission économique pour l'Afrique de continuer à soutenir le travail de transformation et de modernisation des statistiques officielles qu'effectue le Groupe africain créé par la Commission africaine de statistique de la Commission économique pour l'Afrique et comprenant les responsables des organismes nationaux de statistique en Afrique, et leur demande d'adopter et de mettre en œuvre une feuille de route pour la transformation et la modernisation des systèmes nationaux statistiques ;

2. *Engage* les organisations et partenaires panafricains à orienter et coordonner leur soutien vers la modernisation des systèmes nationaux statistiques ;

3. *Exhorte* les États membres de la Commission économique pour l'Afrique à consacrer des ressources financières suffisantes à la mise en place de systèmes statistiques modernes qui répondent de manière adéquate aux besoins en statistiques et en données officielles pour la planification et la prise de décisions ;

4. *Encourage* les États membres de la Commission économique pour l'Afrique à continuer de produire des données désagrégées conformément aux méthodes et aux lignes directrices de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Système de comptabilité nationale ;

5. *Engage* les gouvernements, les entités du système des Nations Unies et les partenaires de développement à fournir un soutien financier, matériel et technique aux États membres qui n'ont pas entrepris de recensement lors de la série 2020 pour qu'ils entreprennent des recensements avant la fin de la série 2020 en 2024 et à soutenir la mise en œuvre en Afrique des recensements entièrement basés sur la technologie lors de la série 2030 (2025-2034) ;

6. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec d'autres partenaires régionaux clefs, notamment la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, de continuer à aider les États membres de la Commission économique pour l'Afrique à renforcer les capacités de leurs systèmes statistiques et de données ;

7. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique de collaborer avec les pays et les partenaires de développement pour mobiliser un financement spécial destiné à aider les États membres de la Commission qui rencontrent des difficultés financières dans le cadre du développement de leurs systèmes statistiques et de données.

Sixième séance plénière

17 mai 2022

987 (LIV). L'appui de la Commission économique pour l'Afrique aux pays les moins avancés dans le cadre de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

La Conférence des ministres,

Reconnaissant que les pays les moins avancés d'Afrique offrent un énorme potentiel de ressources humaines et naturelles pour la croissance économique mondiale, le bien-être, la prospérité et la sécurité alimentaire et énergétique, et reconnaissant les efforts considérables que ces pays ont déployés pour mettre en œuvre les engagements pris dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020,

Préoccupée par le fait que la moitié des pays les moins avancés d'Afrique ne remplissent pas les critères de sortie de la liste des pays les moins avancés définis dans le Programme d'action d'Istanbul,

Prenant note du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031, adopté lors de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés le 17 mars 2022 et approuvé par l'Assemblée générale le 1^{er} avril 2022, par lequel les engagements entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, y compris le secteur privé, la société civile et les gouvernements à tous les niveaux, ont été renouvelés et renforcés,

Préoccupée par le fait que la pandémie de coronavirus (COVID-19) et le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine risquent de compromettre les efforts visant à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Doha,

Consciente des possibilités d'approfondir le soutien aux pays africains les moins avancés dans le cadre du Programme d'action de Doha,

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de faire rapport sur les progrès réalisés par les pays africains les moins avancés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Doha ;

2. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique de déployer tous les outils et ressources appropriés pour soutenir la planification, l'élaboration de politiques macroéconomiques et la gestion de la dette fondées sur des données probantes dans les pays africains les moins avancés ;

3. *Demande en outre* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Bureau de la Haute Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, de continuer à aider les pays les moins avancés dans la mise en œuvre et le suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en coordonnant son action avec celle de diverses entités des Nations Unies, en sensibilisant l'opinion mondiale, en mobilisant le soutien et les ressources de la communauté internationale en faveur des pays les moins avancés, en créant des partenariats multipartites et en s'adressant à toutes les parties prenantes, notamment en établissant des partenariats avec la société civile et le secteur privé, afin de renforcer le soutien à ces pays.

Sixième séance plénière

17 mai 2022

988 (LIV). L'accroissement des investissements dans les transports pour optimiser les avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine

La Conférence des ministres,

Reconnaissant le rôle important de la Zone de libre-échange continentale africaine dans le développement et la transformation socio-économiques de l'Afrique et le rôle des infrastructures de transport dans l'expansion du commerce et de la connectivité économique et dans la promotion des économies d'échelle des entreprises africaines nécessaires pour maximiser les avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine sur le continent,

Notant que le secteur des transports contribue directement aux économies des pays africains par la création de valeur ajoutée, la création d'emplois et l'expansion des marchés,

Sachant que le continent africain souffre d'un déficit constant d'investissements dans les infrastructures de transport,

Rappelant sa résolution 965(LII) du 26 mars 2019 sur le Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, dans laquelle elle demandait à la Commission économique pour l'Afrique d'informer les parties intéressées de la manière dont le crédit privé et le crédit-bail peuvent contribuer à mobiliser les ressources financières nécessaires à la revitalisation et à l'expansion du réseau ferroviaire africain, et des avantages qu'il y a à devenir Partie au Protocole,

Reconnaissant la contribution d'initiatives régionales clefs, telles que le Programme de développement des infrastructures en Afrique et le Marché unique du transport aérien africain, à la modernisation et à l'expansion des réseaux de transport nationaux et régionaux existants, et reconnaissant l'engagement des États membres de la Commission économique pour l'Afrique en faveur de ces initiatives,

Notant qu'à ce jour, 35 pays africains ont signé l'engagement solennel en faveur du Marché unique du transport aérien africain,

Consciente que la mise en œuvre effective de la Zone de libre-échange continentale africaine nécessite des infrastructures et des services de transport transfrontaliers adéquats,

Consciente également que la Zone de libre-échange continentale africaine offre de vastes possibilités d'investissement dans les infrastructures et les services de transport,

1. *Félicite* la Commission économique pour l'Afrique d'avoir entrepris une étude concernant les conséquences de la Zone de libre-échange continentale africaine sur la demande d'infrastructures et de services de transport ;

2. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de diffuser largement les conclusions de l'étude et d'entreprendre, si nécessaire, d'autres études sur la question ;

3. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à aider les États membres à mettre en œuvre le Programme de développement des infrastructures en Afrique et le Marché unique du transport aérien africain ;

4. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec ses principaux partenaires, notamment la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, d'aider ses États membres à mobiliser des ressources financières pour la modernisation des liaisons de transport qui sont essentielles à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine et pour l'investissement dans les équipements de transport nécessaires pour faire face à l'augmentation du volume des échanges induite par la Zone de libre-échange continentale africaine.

Sixième séance plénière

17 mai 2022

989 (LIV). La certification carbone

La Conférence des ministres,

Notant avec préoccupation, comme l'indique le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, que l'Afrique reste la région la plus vulnérable aux chocs climatiques tout en étant la moins responsable de la hausse inexorable des températures mondiales,

Soulignant l'importance critique du patrimoine naturel du continent et sa contribution incalculable à la séquestration des gaz à effet de serre nocifs, et en particulier de régions telles que le bassin du Congo, qui jouent un rôle essentiel de régulation du climat de la Terre,

Notant l'absence de processus efficaces de comptabilité et de certification du carbone dans la région Afrique pour encourager les efforts visant à maintenir ces puits de carbone et à réguler le climat de la Terre, tout en répondant à ses propres impératifs de développement, en fixant le prix de ces émissions d'une manière qui correspond aux coûts sociaux connexes,

Reconnaissant le vaste potentiel qu'offrent les marchés du carbone pour générer de nouvelles sources de revenus financiers au profit des organisations publiques et privées et pour permettre aux gouvernements d'atteindre leurs objectifs de faibles émissions de carbone tout en réalisant un développement vert et résilient au climat, comme indiqué dans leurs plans de développement nationaux, dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques et dans les nombreux objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

Reconnaissant également les besoins exprimés par les gouvernements africains et les autres parties à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en particulier en ce qui concerne les négociations relatives à l'article 6, paragraphe 2, de l'Accord de Paris, dans lequel les gouvernements sont encouragés à établir l'intégrité environnementale et l'intégrité du marché du carbone, notamment en veillant à ce que toute utilisation du carbone soit transparente et vérifiable, et en appliquant des systèmes de comptabilité comparables et en soutenant les plans de développement,

Rappelant ses résolutions 884 (XLIV) sur les changements climatiques et le développement durable en Afrique et 919 (XLVII) sur l'économie verte et la transformation structurelle, qui peuvent être considérablement favorisées par l'intégrité du marché du carbone soigneusement conçue dans l'intérêt de l'Afrique,

Notant qu'il importe de disposer de données précises sur les stocks de carbone et les variations des stocks de carbone dans les réservoirs de carbone terrestres et autres dans le cadre du processus de gestion des actifs carbone et de la satisfaction des besoins en matière de développement durable, notamment la réduction des risques climatiques qui pèsent sur les sociétés et les économies,

Rappelant la demande formulée récemment par les États membres de la Commission économique pour l'Afrique dans la Déclaration de Kigali sur la manière de mieux construire l'avenir après la crise du COVID-19 et d'accélérer la réalisation du développement durable en Afrique, adoptée en 2022, en vue de la mise en œuvre opérationnelle des programmes du marché du carbone et du renforcement des capacités des pays du bassin du Congo en matière de mobilisation de fonds pour le développement durable par le biais du Fonds bleu pour le bassin du Congo afin de soutenir la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, d'estimer leur capacité de séquestration du carbone et de développer des moyens de subsistance liés au capital naturel unique de la sous-région,

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique d'apporter un soutien technique et consultatif aux États membres de la Commission économique pour l'Afrique intéressés par la mise en œuvre des processus de certification et d'accréditation du carbone en termes d'accès aux marchés des crédits carbone et aux commissions régionales sur le climat, telles que la Commission climat du bassin du Congo ;

2. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de continuer à apporter un soutien au renforcement des capacités des États membres de la Commission économique pour l'Afrique intéressés et des commissions régionales sur le climat, telles que la Commission climat du bassin du Congo, en matière de comptabilisation et de notification des processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

3. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de fournir un appui technique et consultatif aux États membres de la Commission économique pour l'Afrique intéressés pour évaluer le potentiel de stockage du carbone de leurs actifs naturels ;

4. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique de s'associer aux banques régionales de développement pour élaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières, en s'appuyant sur les possibilités offertes par les crédits d'émission de carbone.

Sixième séance plénière

17 mai 2022

990 (LIV). La lutte contre les flux financiers illicites et le recouvrement des avoirs perdus

La Conférence des ministres,

Reconnaissant l'importance de la coopération aux niveaux national, régional et international dans la lutte contre les flux financiers illicites,

Notant les contraintes budgétaires persistantes auxquelles font face les pays africains, qui se sont encore aggravées pendant la pandémie de coronavirus (COVID-19), ce qui entrave les stratégies d'adaptation,

Constatant avec une vive inquiétude que les difficultés budgétaires croissantes imposées par la pandémie de COVID-19 sont exacerbées par le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine,

Rappelant la résolution 886 (XLIV) sur les flux financiers illicites, qui a créé le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, et le mandat que la Conférence des chefs d'États et de gouvernement de l'Union africaine a, dans sa Déclaration spéciale de 2015 sur les flux financiers illicites⁴, donné à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement pour mener davantage de recherches sur les flux financiers illicites et le recouvrement des avoirs perdus,

Rappelant également l'appel lancé aux États membres des Nations Unies dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour qu'ils suivent et réduisent les flux financiers illicites en atteignant l'indicateur 16.4.1 des objectifs de développement durable,

Notant avec préoccupation que les contraintes actuelles ont rendu plus difficile la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

1. *Félicite* la Commission économique pour l'Afrique, ainsi que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui sont les deux dépositaires de l'indicateur 16.4.1 des objectifs de développement durable relatif aux flux financiers illicites et de son cadre conceptuel, pour avoir piloté les méthodologies convenues par les Nations Unies pour mesurer les flux financiers illicites dans 12 États membres de la Commission économique pour l'Afrique ;

2. *Demande* à la communauté internationale de prendre les mesures appropriées aux niveaux national, régional et mondial pour faire en sorte que les flux financiers illicites soient traités comme un défi commun à tout le système au niveau mondial et que la communauté internationale adopte un mécanisme de coordination mondiale pour surveiller systématiquement les flux financiers illicites ;

3. *Demande* au secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique de coopérer avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, le Forum des administrateurs fiscaux des pays africains et d'autres partenaires de

⁴ Assembly/AU/Decl.5.(XXIV).

développement pour renforcer les capacités des États membres de la Commission économique pour l'Afrique et des institutions, notamment en matière de politique et d'administration fiscales, de coopération fiscale internationale, de lutte contre le blanchiment d'argent, de prévention de la corruption et de mesures coercitives connexes, de recouvrement et de restitution des actifs, et de gouvernance des ressources naturelles ;

4. *Demande également* au secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique et aux partenaires de développement d'élaborer un plan de renforcement des capacités dans les domaines fiscaux susmentionnés qui sera examiné par les ministres lors d'une réunion en ligne prévue en septembre 2022 ;

5. *Prie* le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique et d'autres partenaires de renforcer les capacités des pays africains permettant de combler les lacunes de l'architecture institutionnelle, afin de développer leur aptitude à suivre, mesurer et rendre compte de l'évolution des flux financiers illicites au titre de l'indicateur 16.4.1 des objectifs de développement durable, et à concevoir des mesures pour endiguer les flux financiers illicites ;

6. *Prie également* l'Organisation des Nations Unies d'entamer, sous ses auspices, des négociations relatives à une convention internationale en matière fiscale, avec la participation de tous les États membres et des parties prenantes concernées, en vue d'éliminer l'érosion de la base d'imposition, le transfert de bénéfices, l'évasion fiscale, y compris l'imposition des plus-values, et d'autres abus fiscaux.

Sixième séance plénière

17 mai 2022

991 (LIV). Le programme de gestion de la culture et du patrimoine

La Conférence des ministres,

Reconnaissant le potentiel de développement qu'offrent les arts, la culture et le patrimoine en tant qu'accélérateurs de la réalisation des objectifs définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des aspirations de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

Prenant note du thème de l'année 2021 déclaré par l'Union africaine : « Arts, culture et patrimoine : leviers pour construire l'Afrique que nous voulons »,

Considérant que la culture est nécessaire à la croissance et qu'elle a le potentiel de transformer l'Afrique, ce qui est en harmonie avec la cinquième aspiration de l'Agenda 2063, à savoir : « Une Afrique avec une forte identité culturelle, un patrimoine, des valeurs et une éthique communs »,

Reconnaissant l'importance socio-économique des arts et de la culture en tant que moteur potentiel de création de millions d'emplois, de promotion de la cohésion sociale et de renforcement des identités nationales et régionales, comme l'a souligné le Secrétaire général lors du Cycle de conférences sur l'Afrique qui s'est tenu en mai 2021, sur le thème : « Identité et appropriation culturelles : refaçonner les états d'esprit », qui s'appuie sur celui de l'année 2021 retenu par l'Union africaine,

Rappelant les instruments pertinents, notamment la Charte de la renaissance culturelle africaine (2006), les Statuts de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma (2019), le Plan d'action révisé de l'Union africaine sur les industries culturelles et créatives en Afrique (2021) et la Loi type de l'Union africaine sur la protection des biens et du patrimoine culturels (2018), qui donnent tous des lignes directrices fortes aux pays africains pour promouvoir et développer davantage cet important secteur,

Consciente du fait que la sauvegarde et la promotion de la culture contribuent directement à de nombreux objectifs de développement durable,

Reconnaissant que le patrimoine culturel, tant matériel qu’immatériel, et la créativité sont des ressources qui doivent être protégées et soigneusement gérées, et qu’ils peuvent servir à la fois de moteurs de la réalisation des objectifs de développement durable et de catalyseurs, étant donné que les approches qui promeuvent la culture aideront à garantir le succès des interventions visant à atteindre ces objectifs,

Reconnaissant également le potentiel qu’offre la culture de contribuer à la relance économique et de relever les défis de l’environnement dans l’après-pandémie,

Constatant le rôle que joue la Commission économique pour l’Afrique pour promouvoir le patrimoine culturel comme outil de développement économique, en formant des partenariats avec plusieurs parties prenantes, notamment la Commission de l’Union africaine, la Heritage Management Organization et l’Atlantic Council, afin de mettre en œuvre un programme de gestion du patrimoine qui apporte une contribution aux secteurs de la culture et de la création et au thème de l’année 2021 adopté par l’Union africaine,

Reconnaissant que l’objectif du programme est de s’appuyer sur les initiatives continentales pour donner aux communautés locales les moyens d’agir grâce au renforcement des capacités et à d’autres interventions dans le secteur de la culture, de la création et de la gestion du patrimoine, maximisant ainsi le puissant avantage stratégique de l’Afrique, son patrimoine, et, tour à tour, renforçant les secteurs des arts, de la culture et du patrimoine, en vue de favoriser le développement économique des pays africains,

1. *Demande* à la Commission économique pour l’Afrique de continuer à soutenir le programme de gestion du patrimoine dans le but d’apporter une contribution aux initiatives continentales qui promeuvent les secteurs de la culture et de la création comme leviers de développement durable ; et de demander instamment aux États membres de fournir un appui technique et financier pour la mise en œuvre du programme ;

2. *Prie instamment* la Commission économique pour l’Afrique de continuer à encourager les États membres à redoubler d’efforts pour reconnaître le potentiel économique de leurs ressources patrimoniales et à consacrer une part importante de leur budget à leur protection, leur gestion et leur mise en valeur ;

3. *Prie* la Commission économique pour l’Afrique de continuer à engager les institutions clefs du continent africain et les organisations internationales intervenant dans la gestion, le développement et le financement du secteur des arts, de la culture et du patrimoine, à collaborer à la mise en œuvre du programme afin de renforcer la contribution économique du secteur.

Sixième séance plénière

17 mai 2022

B. Décision

A (LIV). Date, lieu et thème de la cinquante-cinquième session

À sa sixième séance plénière, le 17 mai 2022, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique a décidé que la cinquante-cinquième session de la Commission économique pour l’Afrique se tiendrait à Addis-Abeba en 2023, au mois de mars ou d’avril, sous le thème « Favoriser la reprise et la transformation en Afrique pour réduire les inégalités et les vulnérabilités ». La Conférence des ministres a souligné que les délibérations de la cinquante-cinquième session seraient l’occasion de réfléchir au soixantième anniversaire de la création de l’Organisation de l’unité africaine (devenue l’Union africaine) et à l’achèvement du premier plan décennal de mise en œuvre de l’Agenda 2063 (2014-2023).

Sixième séance plénière

17 mai 2022

Annexe II

Déclaration ministérielle de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

Nous, ministres africains des finances, de la planification et du développement économique,

Réunis dans le cadre de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique organisée à Dakar les 16 et 17 mai 2022 selon un format hybride (en personne et en ligne) pendant la cinquante-quatrième session de la Commission économique pour l'Afrique ;

Honorés par la présence de M. Macky Sall, Président de l'Union africaine et Président de la République du Sénégal, ainsi que par celle de gouverneurs de banques centrales nationales et sous-régionales africaines et d'autres personnalités de haut niveau et invités de marque,

Ayant délibéré sur le thème de la cinquante-quatrième session, « Financement de la relance de l'Afrique : trouver des solutions innovantes »,

Sachant que le continent est en quête de niveaux de financement importants pour accélérer sa transformation structurelle et réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les aspirations de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

Sachant également que la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a creusé davantage le déficit de financement du développement du continent, avec une augmentation des dépenses sociales et un tassement des revenus dans un contexte de marasme économique mondial, marqué par des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, la chute des prix des produits de base et des pertes de revenus,

Ayant été informés que l'Afrique aurait besoin d'un financement supplémentaire de 285 milliards de dollars chaque année jusqu'en 2025 pour assurer une réponse satisfaisante à la crise de COVID-19¹,

Par la présente :

1. *Reconnaissons* que la demande latente de biens et de services résultant de l'assouplissement des restrictions dues à la COVID-19, l'amélioration des conditions économiques mondiales et le relèvement des prix des matières premières ont favorisé la reprise économique au sortir de la pandémie, l'Afrique affichant une croissance économique de 4,7 % en 2021, contre un repli de 3,2 % en 2020 ;

2. *Notons* que la reprise sur le continent pourrait être compromise par la flambée des prix des denrées alimentaires, du pétrole et des engrais induite par la guerre en Ukraine et par d'autres chocs, comme la découverte de nouveaux variants plus virulents du coronavirus, la hausse des taux d'intérêt dans les économies développées, les changements climatiques, les fuites de capitaux, la dépréciation des taux de change et l'augmentation des coûts d'emprunt ;

3. *Notons également* que le continent souffre d'un énorme déficit d'infrastructures, allant des pénuries d'énergie qui touchent des millions de ménages à de faibles niveaux de pénétration d'Internet et à des taux de densité

¹ Fonds monétaire international, « Background note for international financing summit for Africa high-level event » (Washington, 12 mai 2021).

routière bien inférieurs à la moyenne mondiale, et que les besoins de financement requis pour combler ce déficit devraient osciller entre 130 et 170 milliards de dollars par an jusqu'en 2025², en sus des fonds supplémentaires nécessaires pour le développement du transport ferroviaire, du transport aérien et du transport maritime ;

4. *Notons en outre* que, si l'on veut que le continent réalise les objectifs de développement durable, il lui faudra investir environ 66 milliards de dollars par an dans ses systèmes et infrastructures de santé pour réduire sa charge de morbidité, améliorer ses taux moyens de mortalité maternelle (qui s'élevaient à 542 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2017, soit le taux le plus élevé de toutes les régions du monde) et faciliter l'accès à des professionnels de la santé qualifiés, qui font actuellement défaut ;

5. *Notons avec préoccupation* les projections du Programme des Nations Unies pour l'environnement selon lesquelles, à la fin de 2020, entre 75 et 250 millions de personnes seraient touchées par le stress hydrique induit par le climat, les rendements de l'agriculture pluviale diminueraient de 50 % et un réchauffement de la planète de 2 °C exposerait la moitié de la population du continent à l'insécurité et à la sous-alimentation ;

6. *Rappelons* les engagements inscrits dans l'Accord de Paris, adopté en 2015 par la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques à sa vingt-et-unième session et le Pacte de Glasgow pour le climat, adopté en 2021 par la Conférence des Parties à sa vingt-sixième session ;

7. *Reconnaissons* que pour financer les mesures d'atténuation et d'adaptation d'ici à 2030 et relever les défis des changements climatiques³, le continent aura besoin de plus de 3 000 milliards de dollars, qui pourraient être mobilisés en partie par une augmentation substantielle de l'émission d'obligations vertes ;

8. *Observons* que le crédit multilatéral et bilatéral, exprimé en pourcentage de la dette extérieure totale, a diminué, passant de 83 pour cent en 2000 à 60 pour cent en 2019, alors que, dans la même période, les emprunts aux conditions du marché ont explosé, passant de 17 à 40 pour cent de la dette extérieure totale, principalement du fait des émissions d'euro-obligations, qui ont augmenté de 1 170 pour cent sur la période 2000-2019, en partie en raison de l'insuffisance des financements publics et de l'accès accru aux marchés de capitaux ;

9. *Observons également* qu'en raison des mesures prises par les décideurs pour sauver des vies et rétablir les moyens de subsistance pendant la pandémie de COVID-19, notamment l'augmentation des dépenses publiques et la réduction de la charge fiscale des ménages et des entreprises, les indicateurs budgétaires se sont détériorés, le ratio des recettes fiscales au produit intérieur brut étant passé de 14,9 % en 2019 à 11,9 % en 2020 et le solde budgétaire en proportion du PIB de -3,5 % en 2019 à -7,6 % en 2020, tandis que le ratio de la dette au produit intérieur brut a augmenté, passant de 60 à 71,1 % sur la même période, avant de diminuer légèrement pour s'établir à 67,7 % en 2021 ;

10. *Notons* que l'appui bilatéral et multilatéral, tel que l'Initiative de suspension du service de la dette et l'attribution de nouveaux droits de tirage spéciaux, bien qu'utile, n'a pas suffi à répondre aux besoins et a été étroitement ciblé, laissant largement de côté plusieurs pays à revenu intermédiaire vulnérables qui n'ont reçu qu'un appui limité ;

11. *Reconnaissons* qu'en plus de l'Initiative de suspension du service de la dette et du Cadre commun pour le traitement de la dette, l'appui reçu par

² Banque africaine de développement, Perspectives économiques en Afrique 2018 (Abidjan, 2018).

³ Groupe de la Banque africaine de développement « Changements climatiques en Afrique »

le continent comprenait l'engagement par les partenaires de développement d'octroyer 89,5 milliards de dollars à nombre de pays au premier trimestre de 2021, ainsi que des subventions du Fonds monétaire international aux pays africains à faible revenu accordées par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes. Cet appui devait permettre aux pays bénéficiaires de couvrir les charges du service de la dette durant une phase initiale de six mois pendant la pandémie de COVID-19. Il s'y ajoutait 7,24 milliards de dollars (soit 1,16 pour cent du PIB des pays éligibles) destinés à financer les mesures de lutte contre la pandémie en 2020, offerts dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance ;

12. *Reconnaissons également* que les flux financiers illicites, estimés à au moins 83 milliards de dollars par an en Afrique, sont détournés hors du continent, en raison de capacités limitées de l'administration fiscale et de la faible coordination entre les autorités fiscales, qui ont créé des possibilités de fraude fiscale et d'autres pratiques de corruption telles que l'évasion fiscale et la fausse facturation ;

13. *Observons que* les marchés de capitaux, qui sont des instruments de mobilisation des fonds propres nationaux pour financer l'investissement, ne sont pas bien développés sur le continent, en partie en raison de la grande taille du secteur informel, du faible pourcentage d'épargne dans les fonds de pension et de faibles régimes réglementaires et de gouvernance, ce qui a contribué à un ratio de capitalisation boursière au produit intérieur brut de 30 % ou moins (bien en deçà de la moyenne mondiale située entre 75 et 90 %) pour les 28 marchés boursiers du continent, qui, entre 2014 et 2019, n'ont totalisé que 27,1 milliards de dollars, ce qui représente moins de 1,4 % des produits mondiaux des introductions en bourse au cours de cette période ;

14. *Reconnaissons* que les pays africains ayant accès aux marchés de capitaux extérieurs paient ce que l'on appelle la « prime africaine », qui est en fait une surtaxe sur les emprunts, supérieure de 100 à 260 points de base aux taux d'intérêt payés par des pays comparables situés hors du continent et dont les fondamentaux économiques sont similaires, voire pires, comme l'indique leur notation du risque de crédit ;

15. *Reconnaissons également* que le relèvement des taux d'intérêt par les banques centrales des économies avancées pour contenir la montée des anticipations inflationnistes a des conséquences négatives sur le coût du crédit, les reconductions de la dette, les flux de capitaux de portefeuille et les taux de change, qui se traduiront à leur tour par une hausse des taux d'intérêt des sources de financement publiques et privées, entraînant une augmentation des coûts d'emprunt pour le continent ;

16. *Notons* que les donateurs bilatéraux peuvent, à l'instar de certains pays, rétrocéder une partie de leurs droits de tirage spéciaux inutilisés à des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, étant donné que la rétrocession de 100 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux à l'Afrique constituerait un moyen efficace de financer la reprise sur le continent ;

17. *Reconnaissons* que le financement mixte, qui comprend des garanties de crédit et des améliorations conçues pour réduire le risque perçu de défaut de paiement des gouvernements, pourrait améliorer les cotes de crédit et assurer que les ressources publiques sont utilisées pour gérer et éliminer les risques liés au financement privé, fournissant ainsi un autre pilier pour soutenir le développement du continent ;

18. *Reconnaissons* que le Mécanisme de liquidité et de durabilité, lancé par la Commission économique pour l'Afrique et la Pacific Investment Management Company, devrait permettre au continent d'attirer des investissements dans ce que l'on appelle les « produits financiers axés sur la durabilité », y compris les obligations vertes, en offrant des taux préférentiels

d'accords de rachat aux investisseurs institutionnels qui refinancent leurs positions en utilisant les obligations vertes du continent comme garantie ;

19. *Reconnaissons également* que les gouvernements soutiennent les projets de développement en utilisant des instruments de financement innovants, tels que les fonds de pension, et en fournissant des garanties pour atténuer les risques ;

20. *Notons* que les bourses des valeurs du continent doivent attirer les investissements en modernisant les systèmes de négociation, en réduisant les délais de règlement et les coûts de transaction, en améliorant les méthodes de cotation et en permettant la cotation croisée et une tarification efficace, ce qui sera complété par les efforts des gouvernements tendant à créer un environnement macroéconomique stable et à faire respecter les contrats financiers dans un environnement de cadres juridiques crédibles, équitables et transparents ;

21. *Reconnaissons* que le Système de paiement et de règlement panafricain, lancé par la Banque africaine d'import-export pour soutenir la mise en œuvre opérationnelle de la Zone de libre-échange continentale africaine, permet d'effectuer des paiements transfrontaliers instantanés en monnaie locale en simplifiant les transactions transfrontalières et en réduisant les coûts de transaction élevés et la dépendance à l'égard des devises fortes comme devises intermédiaires dans ces transactions ;

22. *Reconnaissons* que les pays africains devraient être indemnisés pour les efforts qu'ils déploient afin de sauvegarder certains des actifs de séquestration du carbone les plus importants de la planète ;

23. *Reconnaissons également* que les tourbières du bassin du Congo constituent à elles seules le deuxième plus grand puits de carbone au monde ;

24. *Notons* que les pays africains ont la possibilité d'enregistrer des recettes importantes et de bénéficier d'initiatives d'adaptation à fort impact qui contribuent à développer des moyens de subsistance durables, y compris le développement de marchés du carbone à forte intégrité qui sont conformes aux principes de l'article 6 de l'Accord de Paris ;

25. *Saluons* le protocole d'accord sur l'harmonisation des mécanismes régionaux de certification carbone signé par la Commission économique pour l'Afrique et les pays membres de la Commission climat du bassin du Congo, en vue de générer des flux financiers prévisibles pouvant être investis dans les priorités du développement durable ;

26. *Saluons également* les efforts visant à étendre l'initiative du bassin du Congo à d'autres pays du continent, qui peuvent bénéficier des mécanismes régionaux de certification carbone, et attendons avec intérêt de pouvoir tirer parti de ces possibilités dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

27. *Reconnaissons* le rôle joué par les vaccins dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 et dans d'autres crises sanitaires, saluons les efforts déployés pour accroître l'accès aux vaccins et développer la fabrication de vaccins et d'autres produits pharmaceutiques en Afrique et louons les contributions apportées à cet égard par tous les partenaires, notamment la Commission économique pour l'Afrique, l'Union africaine et les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies ;

28. *Accueillons avec satisfaction* le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun »⁴, qui a pour but d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, particulièrement dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et des reculs

⁴ A/75/982.

qu'elle a occasionnés dans la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique ;

29. *Félicitons* la Commission économique pour l'Afrique, les ministres africains des finances et le Fonds monétaire international pour avoir facilité la création d'un groupe de travail de haut niveau sur une nouvelle architecture financière mondiale ;

30. *Saluons* la création par le Fonds monétaire international du Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité en vue d'aider les pays à renforcer leur résilience aux chocs externes et à assurer une croissance durable, et partant, de contribuer à la stabilité de leur balance des paiements à long terme ;

31. *Prenons note* du rapport sur la réunion du Comité d'experts⁵ tenue à Dakar du 11 au 13 mai 2022, félicitons le Comité pour son travail et adoptons les résolutions approuvées par le Comité ;

32. *Félicitons* la Commission économique pour l'Afrique pour avoir réussi à mettre en œuvre son programme de travail pour 2021, malgré les difficultés créées par la pandémie de COVID-19 et à l'aligner avec le rapport « Notre Programme commun » ;

33. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à fournir un soutien technique à ses États membres pour la conception et la mise en œuvre de mécanismes de financement innovants, tels que la mise en commun des flux de revenus privés et publics (financement mixte), le renforcement des marchés de capitaux, l'utilisation des fonds de pension, des fonds souverains, des obligations-et les envois de fonds de la diaspora pour financer des projets de développement, l'émission d'obligations liées aux objectifs de développement durable et la mise en place de nouvelles mesures d'incitation et pour mener des actions de sensibilisation visant à réduire la prime de risque et le coût du crédit, qui continuent d'entraver l'accès au financement international ;

34. *Demandons également* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à fournir une assistance technique et des services consultatifs à ses États membres afin de renforcer les capacités de l'administration fiscale, d'accroître les recettes fiscales et de lutter contre les flux financiers illicites, en vue de mobiliser davantage de ressources intérieures pour le développement ;

35. *Appelons* les États membres de la Commission économique pour l'Afrique à redoubler d'efforts pour mobiliser leurs ressources intérieures, par le truchement de politiques fiscales efficaces, de l'épargne et d'autres mécanismes innovants tels que les fonds de pension, les fonds souverains, les obligations de la diaspora et les envois de fonds, afin de financer les projets de développement africains ;

36. *Appelons également* les États membres de la Commission économique pour l'Afrique à adopter et à mettre en œuvre des politiques qui créent un environnement favorable à l'activité du secteur privé et attirent les investisseurs institutionnels, afin de favoriser l'utilisation d'instruments financiers tels que le financement mixte, les marchés de capitaux, les fonds de pension, les fonds souverains, les obligations liées aux objectifs de développement durable, le financement vert, les emprunts obligataires pour des projets, les garanties et les instruments de réduction des risques, notamment, ainsi que de nouvelles incitations pour réduire le coût du crédit ;

37. *Exhortons* les États membres de la Commission économique pour l'Afrique à accélérer les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre des politiques globales et claires en matière de lutte contre les flux financiers

⁵ E/ECA/CM/54/4.

illicites à motivation fiscale, à renforcer leurs systèmes juridiques et répressifs, et à regrouper les organismes nationaux dont le travail est essentiel pour lutter contre les flux financiers internationaux ;

38. *Exhortons également* les États membres de la Commission économique pour l'Afrique à renforcer ou à créer, au sein de leurs structures d'administration fiscale, des mécanismes visant à prévenir l'évasion et la fraude fiscales, la fausse facturation et la manipulation des prix, le blanchiment d'argent et la corruption, notamment, afin d'accroître les recettes fiscales nationales ;

39. *Exhortons en outre* les États membres de la Commission économique pour l'Afrique à intensifier leurs efforts pour concevoir et mettre en œuvre des cadres macroéconomiques crédibles qui constitueront une base solide pour la transformation socio-économique et pour renforcer les initiatives de développement des infrastructures qui stimuleront les capacités de production, réduiront les coûts de transaction et favoriseront la transformation structurelle ;

40. *Appelons* les États membres de la Commission économique pour l'Afrique à accroître leurs investissements dans l'éducation afin de soutenir la transformation structurelle de leurs économies ;

41. *Appelons également* les États membres de la Commission économique pour l'Afrique à s'attacher à combler les déficits d'importation créés par la guerre en Ukraine sur les marchés agricoles et autres et à mettre en place des filets de sécurité sociale pour soutenir les populations vulnérables qui sont très exposées à ces déficits d'importation, afin de leur garantir un accès adéquat aux biens essentiels et aux produits de base ;

42. *Exhortons* les États membres de la Commission économique pour l'Afrique qui sont des importateurs nets de denrées alimentaires à diversifier leurs sources d'approvisionnement, notamment en augmentant la production intérieure, en libérant les stocks existants et en diversifiant les sources d'importation ;

43. *Exhortons* les États membres de la Commission économique pour l'Afrique qui sont des exportateurs de pétrole à tirer parti de la manne des exportations de pétrole pour soutenir la reprise économique, reconstituer leurs réserves pour amortir les chocs et investir dans des produits d'énergie renouvelable afin de réduire la dépendance vis-à-vis du pétrole et du gaz étrangers ;

44. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique de fournir une assistance technique et des services consultatifs à ses États membres afin de répondre à l'impact négatif croissant de la guerre en Ukraine sur leurs économies et d'explorer les possibilités pour les pays africains qui pourraient *découler* du conflit en termes de production agricole et industrielle ;

45. *Demandons également* à la Commission économique pour l'Afrique de préparer une étude de faisabilité pour la mise en place d'un mécanisme panafricain de couverture destiné à aider les États membres à mieux gérer les risques associés aux fluctuations des prix des produits de base ;

46. *Exhortons* les États membres de la Commission économique pour l'Afrique à saisir les possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine pour stimuler le commerce intra-africain de denrées alimentaires, de produits industriels et de services, afin de renforcer leur capacité de production et leur résistance face aux chocs extérieurs ;

47. *Exhortons* les entités du secteur privé à tirer pleinement parti de la Zone de libre-échange continentale africaine pour accroître la valeur ajoutée, promouvoir les économies d'échelle et développer leurs entreprises ;

48. *Demandons* aux partenaires de développement, y compris les banques de développement multilatérales et régionales, d'aider les pays africains à obtenir un financement adéquat pour le climat afin qu'ils puissent s'adapter aux effets croissants des changements climatiques et les atténuer, et à investir dans un développement à faible émission de carbone et résilient face aux changements climatiques, fondé sur une transition vers des énergies et des infrastructures durables et sur de meilleures pratiques agricoles et méthodes d'utilisation des terres ;

49. *Exhortons* tous les partenaires, y compris la Commission économique pour l'Afrique, l'Union africaine et les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, à accélérer ou à renforcer les diverses initiatives de développement de l'offre médicale, notamment l'initiative du Fonds africain d'acquisition de vaccins, l'Initiative pharmaceutique ancrée dans la Zone de libre-échange continentale africaine, le Mécanisme d'achat groupé et d'autres initiatives visant à remédier à la pénurie de vaccins et de médicaments et à réduire la dépendance à l'égard des importations de ces produits en provenance de pays non africains ;

50. *Exhortons* la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine d'import-export, en collaboration avec l'Union africaine et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, à accélérer la mise en œuvre opérationnelle de la plateforme Africa Trade Exchange, un marché numérique interentreprises et entre entreprises et gouvernements à l'appui de la Zone ;

51. *Appelons* le Fonds monétaire international, à la lumière de la guerre en Ukraine, à utiliser son Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes pour offrir un allègement du service de la dette aux pays pauvres et renoncer, pour une période de deux à trois ans, à toute surcharge supplémentaire, qui pour 2022 a été estimée à 4 milliards de dollars et qui a été imposée aux pays ayant des emprunts importants, en plus des paiements d'intérêts et des frais ;

52. *Appelons également* le Fonds monétaire international à accélérer l'examen des demandes de nouveaux programmes, à augmenter les programmes existants, à utiliser pleinement ses instruments de financement d'urgence, le cas échéant, à réduire temporairement les limites d'accès au financement d'urgence jusqu'en 2025, et à émettre de nouveaux droits de tirage spéciaux ;

53. *Exhortons* les pays du Groupe des Vingt à prolonger de deux années supplémentaires l'Initiative de suspension du service de la dette afin de contribuer à créer une marge d'action budgétaire pour les dépenses urgentes des pays à faible revenu qui s'y intéressent, et à modifier le Cadre commun pour le traitement de la dette afin de rendre la restructuration de la dette plus efficace et plus large en incluant les créanciers commerciaux ;

54. *Appelons* les pays développés à soutenir les efforts de réaffectation de 100 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux, dont 60 milliards de dollars devraient être alloués au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et au nouveau Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité ;

55. *Exhortons* le Fonds monétaire international à envisager d'émettre des droits de tirage spéciaux supplémentaires pour soutenir les efforts de développement des pays africains ;

56. *Appelons* les partenaires de développement à reconstituer le Fonds africain de développement et à soutenir la mobilisation des fonds propres du Fonds par des emprunts sur les marchés financiers ;

57. *Appelons également* les partenaires de développement à recapitaliser les banques multilatérales de développement, en particulier les

banques publiques africaines de développement, à ajouter à la liste des détenteurs prescrits de droits de tirage spéciaux, et à canaliser une partie des droits de tirage spéciaux vers les banques multilatérales de développement pour soutenir la recapitalisation et le financement des banques publiques africaines de développement, en vue d'accroître le financement du développement et de faire face à la crise alimentaire imminente ;

58. *Invitons* les membres du Groupe des Vingt et le Fonds monétaire international à réformer l'architecture financière internationale afin que les pays africains puissent accéder plus facilement et à moindre coût aux ressources des institutions financières multilatérales et régionales ;

59. *Invitons également* les membres du Groupe des Vingt à admettre l'Union africaine, qui abrite 1,4 milliard de personnes et a une production annuelle de 2 600 milliards de dollars, afin de renforcer la voix de l'Afrique dans le dialogue et la prise de décision au niveau mondial ;

60. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à apporter son leadership intellectuel et son soutien technique aux délibérations du groupe de travail de haut niveau sur une nouvelle architecture financière et d'en assurer le secrétariat ;

61. *Demandons également* à la Commission économique pour l'Afrique d'intensifier ses efforts pour mettre en œuvre les orientations décrites dans le rapport intitulé « Notre Programme commun » pour la réalisation des objectifs de développement durable ;

62. *Demandons en outre* à la Commission économique pour l'Afrique de fournir une assistance technique et des services consultatifs à ses États membres pour leurs préparatifs en vue de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en Égypte du 7 au 18 novembre 2022 ;

63. *Remercions* le Président de l'Union africaine et Président de la République du Sénégal, M. Macky Sall, le Président du Bureau de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification économique et du développement économique, Amadou Hott, ainsi que le Gouvernement et le peuple sénégalais, pour l'hospitalité et les égards dont ont bénéficié les représentants des États membres de la Commission économique pour l'Afrique et ceux des différentes institutions et organisations qui ont participé à la cinquante-quatrième session de la Commission, ce qui a contribué au succès de la session ;

64. *Exprimons* notre gratitude au secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique pour avoir organisé avec succès la cinquante-quatrième session de la Commission économique pour l'Afrique.